

7 règles pour une place financière suisse tournée vers l'avenir

Papier de position du PDC suisse

Adopté par la présidence du PDC suisse du 11 décembre 2009

7 règles pour une place financière suisse tournée vers l'avenir

La place financière est l'un des piliers importants de l'économie de notre pays. Les événements de ces derniers mois et années lui ont considérablement porté préjudice. Tous les acteurs de l'économie et de la politique doivent analyser les **erreurs** commises sans idées préconçues et en tirer les **leçons** pour l'avenir. L'objectif doit être de faire face aux conséquences des récentes crises, de regagner la confiance perdue et de suivre une stratégie qui renforce durablement le secteur financier suisse dans la concurrence internationale que se livrent les places financières. **En effet, une crise peut aussi être une chance !**

Le secteur financier représente environ 12 pour cent de la valeur ajoutée dans notre pays. Quelque 200'000 personnes travaillent dans ce secteur qui génère environ 15 milliards de francs de recettes fiscales par an réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Les services financiers constituent un **facteur primordial de notre économie**. C'est précisément pour cette raison que la Suisse doit pouvoir compter sur une industrie financière florissante et qui fonctionne bien.

L'évolution de ces derniers temps, notamment la crise financière mondiale et les attaques contre le secret bancaire ont mis en relief l'**interconnexion internationale accrue et la dépendance** de la Suisse. Parallèlement, la concurrence s'intensifie entre les places financières leaders sur le plan international. Plus que jamais, la place financière suisse doit se battre pour présenter des avantages concurrentiels. Le PDC s'engage afin que le secteur financier demeure, à l'avenir aussi, une branche très importante pour l'économie de notre pays. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de mettre en place **une stratégie à long terme** pour la place financière (voir Postulat Graber 09.3209) – et ce pour toutes les sociétés de services financiers, pas uniquement pour les grandes banques.

Pour le PDC, les 7 règles suivantes figurent au premier plan pour une place financière suisse tournée vers l'avenir :

1. Plus de stabilité!

- La crise financière a remis en question la stabilité du système bancaire sur le plan mondial. Dans de nombreux pays, des entreprises financières d'importance systémique font prendre des risques énormes à l'Etat et au contribuable. La Suisse a également été fortement touchée par le cas UBS. Il est donc indispensable de **prendre des mesures** dans ce domaine.
- **Le PDC n'accepte pas que des entreprises d'importance systémique ne puissent de facto pas faire faillite et doivent être sauvées par le contribuable en cas de crise.** Une action de sauvetage, comme dans le cas de l'UBS, ne doit pas se répéter à l'avenir. La garantie de facto de l'Etat n'entraîne pas seulement un risque énorme pour le contribuable mais crée aussi de fausses incitations à prendre des risques inconsidérés.
- Pour **remédier à ces problèmes touchant des sociétés financières d'importance systémique**, le PDC demande au Conseil fédéral de faire un état des lieux critique et impartial. Le PDC demande de prendre des mesures sur quatre axes :
 - Tout d'abord, la **législation en matière d'insolvabilité** doit être modifiée de sorte qu'en cas d'insolvabilité d'une entreprise d'importance systémique, certaines catégories de capitaux étrangers puissent être transformés en capitaux propres afin que la nouvelle capitalisation puisse se faire sans avoir recours à l'argent du contribuable. La modification ne doit pas compliquer inutilement l'acquisition de capitaux et être si possible en accord avec les règles appliquées au niveau international (voir motion Bischof 09.4312).
 - Deuxièmement, il y a lieu de rendre possible une **liquidation ordonnée et si possible coordonnée sur le plan international** de ces sociétés financières. En raison de la forte interconnexion internationale des entreprises financières globales, une telle démarche est quasiment impossible aujourd'hui.
 - Troisièmement, dans les sociétés financières d'importance systémique (par exemple une « firmementement »), il convient de créer des structures qui, en cas d'insolvabilité, permettent **d'extraire des fonctions d'importance systémique** (notamment le trafic des paiements, le marché du crédit, 2^{ème} pilier) de la société financière. Pour isoler le trafic des paiements, il y a lieu d'examiner la possibilité de mettre en place une banque de transaction.

- Quatrièmement, la Suisse doit utiliser son influence dans les **organismes internationaux** (OCDE, Conseil de stabilité financière, le G20, etc.) **pour faire adopter (et pas seulement annoncer)** uniformément des mesures.

- En revanche, l'exigence formulée par d'autres partis consistant de facto à démanteler les grandes banques par une intervention de l'Etat (par exemple l'introduction d'un système de séparation des activités bancaires ou d'une structure de holding) est inappropriée. Une telle subdivision ordonnée par l'Etat serait à la fois préjudiciable et inutile : elle affaiblirait considérablement l'institut financier face à la concurrence internationale et ne résoudrait absolument pas le problème du risque systémique car les risques de responsabilité du contribuable subsisteraient notamment.

- Le PDC salue les efforts actuels de la FINMA visant à renforcer les **exigences en matière de fonds propres pour les grandes banques afin de pondérer les risques**. Le PDC soutient également **l'instauration d'une limitation du taux d'endettement (leverage ratio) pour les grandes banques** visant aussi à réduire les risques. En cas de crise, ces mesures servent « d'amortisseurs ». Toutefois, une concertation internationale et la préservation de la compétitivité sont absolument nécessaires.
- La **stabilité politique** de notre pays est également très importante. Elle est un facteur de localisation essentiel pour la place financière. Le PDC s'opposera fermement aux tentatives de la gauche et de la droite dure de mettre en péril la stabilité de notre pays à des fins purement populistes.
- Les conditions macroéconomiques ont finalement aussi besoin de stabilité. Une **politique financière et budgétaire durable** ainsi qu'une **monnaie stable** font partie de ces conditions. Le PDC s'engage avec détermination en faveur d'une politique budgétaire durable en tenant strictement compte des exigences liées au frein à l'endettement.

2. Plus de compétitivité !

- Aujourd'hui, les instituts financiers suisses n'ont qu'un accès limité aux marchés étrangers. Le protectionnisme financier s'accroît. La politique suisse se doit d'agir : **l'accès au marché doit être amélioré**. A cet effet, il y a lieu d'une part d'examiner l'opportunité d'un **accord sur les services financiers avec l'UE**, d'autre part, davantage d'**accords bilatéraux** doivent être conclus **avec des Etats non membres de l'UE**.
- Le droit de timbre permet de prélever une taxe sur certains produits financiers. Il a entraîné l'exode à l'étranger de certaines opérations financières et c'est pourquoi il faut le supprimer. Etant donné que le droit de timbre constitue une source de recettes importantes pour l'Etat, sa suppression doit se faire par étapes et sur plusieurs années. Dans une première étape, il convient de **supprimer le droit d'émission** dès que le budget de la Confédération sera à nouveau dans les chiffres noirs.
- C'est précisément après des crises que le danger de surréglementation survient ce qui entraîne des désavantages par rapport à la concurrence étrangère et entrave l'ouverture de nouveaux champs d'activité. Ceci étant, il convient d'examiner systématiquement les nouvelles réglementations légales en termes de **simplicité, de clarté et de précision de l'objectif visé**. La juxtaposition actuelle de différents **systèmes de rapport et de solvabilité** dans le domaine de l'assurance doit être éliminée et l'accent doit être mis sur l'aspect durable et international.
- Dans le cadre de la révision actuelle du droit de la société anonyme, le PDC s'engage en faveur d'une **amélioration substantielle de la gouvernance d'entreprise des sociétés cotées en bourse**. En revanche, il ne doit en résulter **aucune régulation supplémentaire** et aucune charge supplémentaire pour les PME. Au contraire, leurs charges administratives doivent plutôt être simplifiées. Sur le principe, la position des actionnaires par rapport au Conseil d'administration et à la direction de la société (précisément pour les questions de rémunération) doit être renforcée. Ce faisant, la **place économique suisse** doit rester attrayante pour les entreprises transfrontalières. L'initiative « Minder » va au-delà de l'objectif visé et empiète de manière irresponsable sur les compétences du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En particulier, elle ouvre grand la porte à ceux qui ne tablent que sur le profit à court terme, souvent avec du capital étranger, pour acquérir à bas prix des

entreprises suisses ou pour prendre le pouvoir avec un paquet minoritaire d'actions. C'est pourquoi le PDC rejette fermement cette initiative.

- Compte tenu de la grande importance de la place financière suisse sur le plan international, le PDC demande de **renforcer l'influence de la Suisse dans les institutions internationales et autres organismes centraux**. La Suisse doit notamment être admise à participer aux débats du G20 sur les questions de politique financière.
- Aujourd'hui, les entreprises cotées à la bourse suisse (SWX) risquent d'être aussi cotées dans des bourses étrangères – avec tous les coûts et les désagréments que cela implique – sans avoir donné leur assentiment. Le PDC demande par conséquent que **les sociétés cotées en bourse obtiennent un droit de participation ou au moins un droit de regard substantiel au SWX**.
- Afin de renforcer la compétitivité, le PDC attend des instituts bancaires qu'ils évaluent de manière ciblée de nouveaux champs d'activité axés sur l'avenir. Le PDC demande à l'Etat de faciliter le développement de nouveaux champs d'activité et l'introduction de produits novateurs en créant **les conditions-cadres idoines** à cet effet.
- Le libre accès au marché pour les banques suisses doit être exigé en **contrepartie** des nouveaux accords de double imposition (voir chiffre 6 ci-dessous).
- Le PDC demande la **promotion des placements collectifs de capitaux** par une facilitation de l'accès au marché, par de meilleures conditions-cadres fiscales et par une pratique pragmatique en matière d'autorisation pour les sociétés pratiquant les placements directs.
- **L'accès aux marchés étrangers** doit également être amélioré pour nos entreprises d'assurance. En particulier, les assurances suisses doivent pouvoir participer au marché européen des caisses de retraite. Compte tenu de leur savoir-faire et de leur longue expérience dans les affaires des caisses de pension, elles remplissent toutes les conditions requises pour affronter cette concurrence. Les potentiels de croissance de l'assurance-dommages pourraient être mieux exploités par un meilleur accès au marché. Finalement, le PDC demande un renforcement ciblé du pôle suisse de réassurance.

3. Plus de justes incitations !

- **Les systèmes de bonus avec de fausses incitations doivent être corrigés**. La crise financière et économique actuelle a été essentiellement déclenchée par de faux systèmes d'incitation dans l'industrie financière. Les directives contraignantes de la FINMA relatives aux systèmes de rémunérations des grandes sociétés financières sont donc importantes et justes tout comme l'orientation vers un commerce durable et conscient des risques ou encore l'extension des obligations en matière de transparence et d'information.
- Le PDC demande à la Banque nationale, à la FINMA et au Département des finances de suivre de près l'évolution internationale et de jouer un rôle de leader dans ce domaine. La Suisse doit être considérée comme un partenaire fiable mais elle ne doit pas **s'encombrer de surréglementations** par rapport aux autres places financières.
- Le PDC est favorable à une **saine concurrence entre les instituts financiers opérant en Suisse** car elle garantit l'approvisionnement de l'économie suisse en crédits et en services financiers à des conditions avantageuses. En matière de réglementation, il faut faire attention à ce que les problèmes des grandes banques actives au niveau mondial n'entraînent pas une surréglementation pour les **petits et moyens instituts** opérant en Suisse. Le PDC s'oppose à l'octroi d'une licence bancaire à Postfinance mais salue toutefois sa soumission à la surveillance de la FINMA.

4. Plus de protection pour les épargnants !

- La confiance des épargnants dans la sécurité de leurs placements est une condition primordiale à la bonne marche des affaires des banques. Aussi, **le PDC attache une grande importance à la protection des déposants**. Il y a peu de temps encore, la Suisse avait l'un des plus mauvais systèmes de protection des déposants. Les nouvelles dispositions adoptées en 2008 (augmentation à 100'000 francs et adaptation du privilège en cas de faillite, garantie séparée des dépôts sur des comptes de libre passage du 2^{ème} et du 3^{ème} pilier) répondent à des interventions du PDC (Motion Bischof 08.3529).
- La révision **du système de garantie des dépôts** que propose le Conseil fédéral (constitution d'un fonds de droit public et ancrage dans la loi d'une garantie de la Confédération) **ne va pas dans la bonne direction**. La garantie des dépôts a pour but de protéger les clients des banques et les déposants. Le risque de faillite d'une banque ne doit pas être imputé aux épargnants mais doit être résolu de façon indépendante (voir chiffre 1 ci-dessus).
- Le PDC demande une **application rigoureuse du système mis en place en 2008**, sans que les clients des banques aient à supporter des coûts excessifs.

5. Plus d'intégrité !

- Le comportement de certains instituts financiers a nui à la bonne réputation de la place financière suisse et à la confiance en son intégrité. Toutefois, l'intégrité est une condition primordiale d'une bonne réputation et du succès durable de la place financière suisse. Le PDC attend des instituts financiers concernés qu'ils examinent leur **modèle d'affaires sous l'angle de la fiabilité et de l'intégrité** et apportent rapidement des corrections là où c'est nécessaire.
- Une **surveillance de grande qualité et indépendante des marchés financiers** est aussi à la base d'une place financière intègre. La crise financière a démontré des lacunes évidentes en matière de surveillance du marché financier. Malgré une consolidation des bases légales, de nombreux instruments, une structure organisationnelle professionnelle autonome et des compétences très étendues, la **FINMA** (anciennement CFB) **n'a pas détecté suffisamment tôt** les dysfonctionnements au niveau international et n'a pas eu recours aux instruments correspondants. Le PDC demande que des explications soient données à ce sujet et de tirer les **leçons** pour l'avenir (voir Postulat David 08.4039).
- L'intégrité de la place financière c'est aussi – dans le sens d'une égalité de traitement – que tous les intermédiaires financiers soient surveillés dans leur action. Le PDC demande qu'à l'avenir les **gestionnaires de fortune externes** soient aussi soumis à la **surveillance de la FINMA**.
- Le PDC demande que la Suisse continue de s'engager sur le plan international et de jouer un rôle d'exemple dans le domaine du **blanchiment d'argent** et des **avoirs de potentats**.
- Les **conséquences pénales et civiles** sont également valables pour les hauts dirigeants coupables qui ont cessé leur activité. Des **procédures légales** doivent être mises en œuvre.

6. Plus d'Etat de droit !

- Le règne du droit est un facteur de confiance et de succès essentiel de la place financière suisse. En effet, une procédure judiciaire sûre protège l'individu de l'arbitraire. La Suisse doit tout mettre en œuvre pour **renforcer la confiance dans notre Etat de droit** et ne pas y porter atteinte comme ce fut le cas récemment. A l'avenir, aucune publication des données de clients bancaires ne devrait se faire sans avoir préalablement mené une procédure conforme aux principes d'un Etat de droit. Par ailleurs, les procédures répondant aux principes d'un Etat de droit doivent dorénavant se dérouler plus rapidement.

- Le PDC soutient la décision du Conseil fédéral qui entend utiliser dorénavant les standards de l'OCDE sans réserve concernant l'évasion fiscale comme base pour négocier les accords de double imposition (ADI). Toutefois, il doit être strictement spécifié dans l'ADI que la Suisse n'accorde l'**entraide administrative que sur demande** (donc pas automatiquement) et que les autorités fiscales du pays demandeur doivent indiquer les noms des contribuables ainsi que le nom de la banque et un soupçon fondé. Les **enquêtes exploratoires** (fishing expeditions) sont exclues. Par ailleurs, la Suisse doit demander des **contreparties**, par exemple un accès au marché.
- Pour les clients bancaires ayant leur domicile ou leur siège **en Suisse**, le secret bancaire – y compris la distinction qui a fait ses preuves entre la fraude fiscale pénalement répréhensible et l'évasion fiscale qui ne relève que du droit administratif – **doit rester valable sans modification**.
- Face aux pays de l'Union européenne, il y a lieu d'**examiner l'opportunité d'instaurer un impôt libératoire**. Le taux d'imposition forfaitaire devrait différer d'un pays à l'autre. En contrepartie, les pays de l'UE devraient accorder un meilleur accès au marché aux sociétés de services financiers (au moins aucune discrimination ou une reconnaissance mutuelle de l'équivalence de la surveillance) et renoncer à un échange automatique d'informations avec la Suisse.
- **Le PDC est fermement opposé à un impôt libératoire pour les personnes domiciliées en Suisse**. Ainsi les revenus de la fortune seraient écartés de la progression fiscale et ils seraient sans raison privilégiés par rapport aux revenus du travail ou d'une location. Ceci est économiquement insensé et socialement injustifiable.

7. Plus de formation !

- Le PDC s'engage pour **une formation et un perfectionnement de grande qualité** dans le cadre de notre système exemplaire de formation dual. Des professionnels très bien formés sont la meilleure colonne vertébrale d'une bonne place financière. Pour cela, il n'y a pas besoin d'une inflation insensée du taux d'académiciens.
- En revanche, la Suisse a besoin d'un **enseignement supérieur de premier plan mondial** - précisément dans le domaine de la finance - afin de pouvoir recruter les meilleurs talents pour la recherche, l'enseignement et le secteur concerné. Ceci étant, le PDC s'engage également pour **un marché du travail ouvert et flexible** (par exemple pour l'admission facilitée et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse).
- Dans le domaine de la finance, **la formation et la sélection des cadres doivent davantage se baser sur des critères tels que le comportement éthique, la sincérité et la loyauté envers les clients et la société**.